



SUBVENTIONS

selon les besoins de la personne
en situation de handicap

Un SSMO-PH est un service spécialisé de main-d'oeuvre pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Leur mission première est de favoriser l'intégration, le maintien et la réintégration en emploi de ces personnes.

438-798-0788
roseph.ca



LE SAVIEZ-VOUS ?

Une majorité de personnes en situation de handicap sont embauchées sans l'apport d'une subvention mais de l'aide existe pour répondre à certains besoins.

Soutien en emploi : intégration, maintien, réintégration

Il est possible d'obtenir les services d'un intervenant. Un professionnel du service d'employabilité peut accompagner un client et même se rendre directement dans le milieu de travail de la personne en situation de handicap, qu'il s'agisse d'intégration, de maintien ou réintégration en emploi.

La subvention salariale – Emploi Québec

La subvention salariale est une aide financière qui peut être adéquate pour une personne qui aurait un manque d'expérience dans le domaine. Celle-ci couvre une partie du salaire de la personne embauchée. L'aide financière peut aussi couvrir une partie de l'accompagnement ou de la formation de l'employé.

Le contrat d'intégration au travail (CIT) – Emploi-Québec

Le contrat d'intégration au travail est une aide financière qui aide à combler un manque de productivité permanent que peut avoir une personne en situation de handicap embauchée. Suite à une évaluation, l'aide

Selon les cas, il existe plusieurs types d'aide. Contactez un SSMO-PH pour vérifier ce qui correspond aux besoins de chacun.

financière peut être renouvelée à chaque année.

L'aide financière permet de couvrir certaines dépenses, par exemple, une adaptation de poste, rendre le lieu de travail plus accessible, un service d'interprétariat, etc.

La subvention SPHÈRE

Elle est toute indiquée pour permettre à la personne en situation de handicap embauchée d'acquérir l'expérience et la productivité demandée et ce, dans un délai de 52 semaines.

